

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JANVIER 2010 à 15h00

L'an deux mille dix et le neuf janvier à 15h00, les membres du Conseil Municipal de Venanson, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de VENANSON, sous la présidence de Monsieur Claude GUIGO, Maire.

Présents : MM. Claude GUIGO - Gérard MILONI - Franck GUIGO - Marc LAPORTE - Annie MEREUX - ~~Olivier LAMAS~~ - Alain MUGNAÏNI - Claude GIORCELLI - Simone MASSONI - ~~Charlotte RULFI~~ - ~~Jean Louis BAUZIN~~.

Absents : Olivier LAMAS (pouvoir à Gérard MILONI), Charlotte RULFI (pouvoir à Simone MASSONI), Jean Louis BAUZIN (excusé).

Secrétaire de séance : Annie MEREUX.

Le quorum étant atteint, le Maire annonce la séance ouverte.

Madame Annie MEREUX est nommée à l'unanimité secrétaire de Séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 21.11.2009 : après lecture par Claude GIORCELLI, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Agenda extérieur à la commune

Monsieur le Maire indique qu'il est important de mieux informer sur les différentes réunions auxquelles assistent les membres du conseil municipal. Il demande donc aux conseillers municipaux de communiquer au secrétariat les dates des diverses manifestations auxquelles ils assistent, afin de tenir à jour chaque mois un « agenda de la municipalité » qui sera affiché et diffusé sur le site internet www.venanson.fr.

Aménagement du site de Salès - St Esprit

Monsieur le Maire indique que le 17 décembre dernier s'est tenue une réunion du Comité de Pilotage composé des différents organismes amenés à travailler sur le projet. Cette réunion a permis de recentrer le projet sur un objectif avant tout agricole, avec l'installation d'un agriculteur à l'année et l'accueil agritouristique. Cette réunion a également permis d'envisager concrètement les premières phases d'études de faisabilité du projet.

Le Maire propose au conseil municipal d'engager les études suivantes :
Chambre d'agriculture (étude technico économique du projet agricole, rédaction du cahier des charges, appel à candidature et appui à la sélection des candidats, appui à la rédaction des contrats de location) :

3677.70 €

CERPAM (diagnostic pastoral) :

3 000 € HT

Architecte (aménagement architectural du site) :

4 800 € HT

TOTAL : 11 477.70 € HT

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de solliciter une subvention (Conseil général, Conseil Régional, Etat, Europe).

Claude GIORCELLI demande si les agriculteurs actuels souhaitent continuer leur exploitation. Monsieur le Maire répond qu'ils pourront continuer à exploiter une partie du pâturage jusqu'en 2013. En effet, les agriculteurs actuels sont liés jusqu'en 2013 avec la DDEA dans le cadre de l'action des PHAE.

Marc LAPORTE s'interroge de la viabilité de l'activité à l'année, les hivers étant particulièrement longs et froids. Le Maire répond que l'étude technico économique permettra de déterminer si l'exploitation sera rentable. Par ailleurs, il souligne qu'il existe d'autres fermes situées dans des lieux où les conditions de vie sont autrement plus dures.

Enfin, le Maire indique que ce projet interviendra en plusieurs phases : installation de l'agriculteur, réhabilitation du site, puis mise en place de l'accueil touristique.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'engager les études pour ce projet et de demander les subventions correspondantes.

Budgets - décisions modificatives

Décision modificative n°7 :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'apporter quelques modifications au budget primitif 2009 de la commune, suite aux opérations d'intégration de programmes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve les mouvements suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21318 : Autres bâtiments publics		19 541.38 €
D 2151 : Réseaux de voirie		39 250.09 €
Total D 041 : Opération Patrimoniales		58 791.47 €
R 1322 : Régions		3 823.97 €
R 1323 : Départements		32 562.00 €
R 238 : Avances sur commande d' immo. Corporelle		22 405.50 €
Total D 041 : Opération Patrimoniales		58 791.47 €

Décision modificative n°8

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'apporter quelques modifications au budget primitif 2009 de la commune, compte tenu du dépassement budgétaire de certains chapitres.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve les mouvements suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : entretien de voies et réseaux		13 000.00 €
D 6232 : fêtes et cérémonies		7 000.00 €
Total D 011 : Charges à caractère général		20 000.00 €
D 6413 : Personnel non titulaire	11 000.00 €	
Total D 012 : Charge de personnel	11 000.00 €	
D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	9 000.00 €	
Total D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	9 000.00 €	
D 1641 : Emprunts en euro		6 000.00 €
Total D 16 : Remboursement d'emprunts		6 000.00 €
D 2151 : Réseaux de voirie	6 000.00 €	

Décision modificative n°1 - Budget REA

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'apporter quelques modifications au budget primitif 2009 Régie d'Eau et Assainissement, suite aux opérations d'intégration de programmes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve les mouvements suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21531 : Réseaux d'adduction d'eau		269 338.05 €
D 21532 : Réseaux d'assainissement		72 304.86 €
Total D 041 : Opération Patrimoniales		341 642.91 €
R 13111 : Agence de l'eau		20 359.90 €
R 1313 : Départements		192 910.65 €
R 238 : Avances et acomptes versés par commune		128 372.36 €
Total D 041 : Opération Patrimoniales		341 642.91 €

Mise en location de biens communaux

Garage n°3 - Angelo la Brocante

Le Maire expose au Conseil Municipal, que Monsieur Ange VOLPI a manifesté le souhait de louer le garage n° 3, actuellement vacant.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'attribuer un bail de location pour le garage n°3, route de la forêt, 06450 Venanson, à Monsieur Ange VOLPI, au nom de son entreprise : Angelo la Brocante, pour une durée de trois ans, pour un prix annuel de 460€ (quatre cent soixante euro), et autorise le Maire à signer le bail devant intervenir.

Garage n°3 - Renouvellement à M. Gérard MILONI

Monsieur Gérard MILONI ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le bail du garage n° 2 sis route de la forêt, 06450 VENANSON de Monsieur Gérard MILONI vient à échéance le 31 décembre 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler le bail du garage n° 2, sis route de la Forêt 06450 Venanson, à Monsieur Gérard MILONI, pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, pour un montant annuel de 1031 € (mille trente et un euros) et autorise le Maire à signer le bail devant intervenir.

Appartement 6 traverse du Serre - Raymonde ANFOSSO

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le bail de l'appartement sis 6 traverse du Serre, 06450 VENANSON de Madame Raymonde ANFOSSO vient à échéance le 31 décembre 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler le bail de l'appartement sis 6 traverse du Serre, 06450 Venanson, à Madame Raymonde ANFOSSO, pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, pour un montant annuel de 1327 € (mille trois cent vingt sept euro) et autorise le Maire à signer le bail devant intervenir.

Indemnités de Conseil à Madame Géraldine ROCHEREAU, trésorière publique

Préalablement au vote de l'indemnité, Monsieur le Maire indique que suite à une opération de réorganisation des services du Trésor Public, Madame ROCHEREAU va quitter l'agence de Roquebillière. Il exprime son regret, et tient à souligner la disponibilité et les services rendus par la trésorière ainsi que ses collaborateurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à Madame Géraldine ROCHEREAU, trésorière municipale l'indemnité de conseil au vu des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable fournies par cette dernière. Cette indemnité sera calculée selon un décompte établi par ses soins pour une gestion de 360 jours et prenant pour bases celles définies à l'article 4 du décret précité, à savoir la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années.

Nomination de délégués au SICTIAM

Cette délibération annule et remplace celle du 24 mars 2008.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant chargés de siéger au SICTIAM. La délibération du 24 mars 2008, ayant nommé 2 délégués titulaires, n'est pas conforme. Il précise que le SICTIAM est un organisme important pour la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à la désignation d'un délégué titulaire chargé de siéger au sein du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes-Maritimes, et d'un délégué suppléant chargé de suppléer le titulaire.

Délégué titulaire : Monsieur Claude GUIGO

Délégué suppléant : Madame Annie MEREUX

Convention de mise à disposition d'un médecin - médecine préventive

Monsieur le Maire expose que la mission de médecine préventive fait l'objet d'une modification de son mode de financement. La facturation ne se fera plus à l'acte, mais à la journée ou demi-journée. Il y a donc lieu de substituer la précédente convention de mise à disposition d'un médecin avec une nouvelle convention, modifiant le mode de facturation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention devant intervenir entre la Commune et le Centre de Gestion O6 pour la mise à disposition d'un médecin dans le cadre de la mission de médecine préventive.

ACR Environnement - mise en place d'une convention de service

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il souhaite mettre en place avec la société ACR Environnement, tenue par les frères REGIS, une convention de service. L'objectif est de pouvoir solliciter légalement cette entreprise pour effectuer des travaux de nettoyage réguliers.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le principe de la mise en place d'une telle convention.

Grange du Lavoir - Lancement de l'appel à concurrence

Monsieur le Maire indique que l'architecte travaillant sur le dossier a terminé son avant projet sommaire.

Il estime la réhabilitation de la grange (création d'un commerce en rez-de-chaussée, d'un gîte sur 2 étages, ainsi que de 3 garages et d'un local à ordures) à 290 000 € HT. Pour des études plus précises, et dans le cadre d'une mission complète, l'architecte fixe sa rémunération à 11% des travaux, soit 30 000 € environ.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer un appel d'offre pour les études d'architecte.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Monsieur Marc LAPORTE apporte quelques précisions au niveau du financement :

Le montant des travaux est de 300 000 €. On peut espérer une subvention à hauteur de 70 %. La commune doit donc financer : 90 000 €.

- Soit emprunt sur 20 ans : remboursement de 545 € par mois, soit 6 500 € par an
- Soit emprunt sur 30 ans : remboursement de 430 € par mois, soit 5 200 € par an.

Une location de 12 semaines par an à 500 € la semaine rapporterait 6 000 € par an.

La location du local artisanal pourrait être fixée à 2 000 € par an.

Au total, la location rapporterait à la commune 8 000 € par an, ce qui permettrait de couvrir le financement.

Réaménagement de la place de la Frairie

Monsieur le Maire propose de réaménager la place de la frairie : couper les 3 arbres qui obstruent la vue sur Saint Martin, couvrir de bois le parapet en béton. Le Maire propose d'affecter ces travaux sur la future dotation cantonale 2010.

Claude GIORCELLI propose également d'aménager un local à poubelle.

Le conseil municipal accepte le principe de la rénovation à l'unanimité, les travaux devant être précisés.

Maison d'Eugène - réhabilitation

Monsieur le Maire expose que désormais 3 appartements sont libres dans la Maison d'Eugène. Il propose d'y aménager une salle communale - bibliothèque - rencontre intergénérationnelle. Il précise que la médiathèque du département est intéressée par cette initiative. Cet aménagement pourra être subventionné.

Pour le reste de l'espace disponible, le Maire propose d'effectuer un aménagement communal (coût minimal). Un premier chiffrage estime la rénovation à 120 000 €, pour faire un studio, un 2 pièces et un 3 pièces.

Monsieur Marc LAPORTE précise qu'un emprunt sur 30 ans à 4% coûterait 573 € par mois à la commune. Or, le loyer des appartements rapporterait environ 1 000 € par mois.

Monsieur Claude GIORCELLI soulève le problème du stationnement dans ce secteur.

Enfin, le Maire souhaite que le four communal aux livres soit libéré (désherbage des ouvrages à réaliser) pour la fin avril.

Rénovation des chauffages électriques de la mairie et de la salle communale

Monsieur le Maire signale les résultats de l'appel à concurrence pour la rénovation des chauffages électriques de la mairie et de la salle communale :

- 1) Electricité générale - Aurech : 8.647,42 € TTC (+ 2324,20 € sur le moins disant),
- 2) Vésubie Service - Liprandi : 7431,83 € TTC (+ 1108,61 € sur le moins disant),
- 3) Events Electrique - Bord : 6323,22 € TTC.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'offre économiquement la plus avantageuse soit celle de Events Electrique.

Le Maire précise qu'il sera nécessaire de souscrire un abonnement distinguant heures pleines et heures creuses sur le poste de la mairie (convecteur et cumulus).

D'autre part, le maire fait état d'un constat d'une baisse de consommation d'électricité sur le poste de la mairie. De Novembre 2008 à Novembre 2009, 2168 KWh ont été économisés, ce qui représente environ 800 €.

Les résultats du diagnostic EDF pour l'éclairage public sont attendus.

Réaménagement de la Mairie

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la mairie va être réaménagée :

- Mise en place d'une cloison séparative dans le bureau du maire, déplacement du meuble de rangement dans la salle du conseil municipal.
- A envisager : mise en place de toilettes dans la salle du conseil municipal.

Bilan de Noël

Monsieur le Maire fait un bilan des actions communales menées pour les fêtes de Noël :

Jouets (40 € / enfants) :	655,65 €
Réception l'Ô à la bouche :	1295,00 €
Sous Total :	1950,65 €
Paniers :	380,00 €
Repas des anciens :	1290,00 €
Sous Total :	1670,00 €
Total :	3620,65 €

Il indique également que la commune a participé à hauteur de 50 % dans le financement des forfaits ski des enfants de Venanson, soit 773,00 €.

Enfin, le Maire indique qu'il souhaite mettre en place un soutien scolaire aux enfants de Venanson, et qu'un sondage est en cours auprès des parents, pour connaître les personnes intéressées.

Le principe serait le suivant :

- Professeur : Sylviane PANTIGNY
- Fréquence et coûts : 3 h / semaine à 20 € de l'heure soit 60 € / semaine
- Groupe maximum 5/6 enfants
- Participation des parents demandée : 5 € / enfant

Communication - création d'un journal local de Venanson

Monsieur le Maire indique qu'il est important de mieux communiquer sur toutes les actions engagées par la commune.

Il précise qu'il est difficile (manque de temps, difficultés matérielles, etc.) de faire soi-même un journal et propose de faire appel à un chargé de communication, en l'occurrence Monsieur Pierre DURIEUX, habitant de Venanson, éditeur et journaliste. Il sera chargé de la rédaction et de la mise en page du journal.

Le principe serait le suivant :

- 4 journaux par an de 4 pages, en noir et blanc ou couleur (en fonction du lieu d'impression),
- Le budget serait d'environ 2000 € par an,
- Trame du journal :
 - o p. 1 : édito + article de fond sur un sujet local
 - o p. 2 et 3 : vie communale
 - o p. 4 vie culturelle et événementielle + coup de projecteur sur une personnalité locale
- Distribution : à la population, aux votants, mairies, décideurs locaux et services techniques amenés à travailler sur Venanson.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le principe de création d'un journal local et le recours à Monsieur Pierre DURIEUX en tant que chargé de communication.

Pour la relecture et l'approbation définitive de la rédaction du journal, il est envisagé de créer un « Comité de Relecture », dont la composition est à définir. Madame Annie MEREUX est intéressée pour en faire partie.

Création d'un Point d'Information Tourisme (PIT)

Monsieur le Maire propose, en lien avec le Pole touristique Vésubie Mercantour, de créer un PIT. Il faut pour cela adhérer à l'UDOTSI. L'objectif est d'offrir un meilleur service touristique et une plus grande lisibilité aux touristes.

L'agent désigné sera Madame Sylvianne ALBANO, qui sera chargée d'accueil touristique, d'effectuer les visites dans le village, et d'assurer une mission de relai avec le pôle touristique. Elle suivra les formations nécessaires, dispensées par l'UDOTSI et l'AMONT. Ceci rentre dans le cadre de sa progression de carrière.

Questions diverses et questions du public

Le Maire signale que Lantosque et Utelle ont adhéré à la CUNCA.

Il est précisé que l'entretien et la réparation du CD 31 relève de la compétence du Conseil général (SDA Vésubie).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.